EDA
ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF

Bouffée d'air

BULLETIN DE L'ASSOCIATION / N° 171 / 4E TRIMESTRE 2023

— ÉDITO

Ne rien lâcher

Dans un contexte géopolitique très tendu et extrêmement violent, face à des catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et des débats nationaux polarisés à l'extrême, pourrait se poser la question du bien fondé d'engagements associatifs qui peuvent apparaître comme dérisoires.

Heureusement, il n'en est rien et c'est justement là que nos actions trouvent au contraire tout leur sens.

Lors des débats citoyens, ce sont souvent les associations qui apportent expertise et regard nouveau, en complément des dossiers proposés par les porteurs de projet. Les associations et les habitants concernés gardent une mémoire précieuse qui se perd élections après élections, conduisant trop souvent pouvoirs publics et élus à prendre du temps pour se réapproprier le sujet éventuellement le réorienter selon leurs propres objectifs parfois déconnectés de la réalité des territoires.

Notre action est transversale, nos propositions constructives et surtout cohérentes avec les enjeux auxquels l'humanité est confrontée. Notre objectif reste la préservation du bien commun et non celle des intérêts particuliers, commerciaux trop souvent, le vivre ensemble et la solidarité. Pour ce faire nous participons à de nombreuses tables rondes sur divers thèmes en gardant une parole libre, loin de tout intérêt partisan.

Loin des écrans et des faux débats, nous prenons le temps de nous poser, de questionner les problématiques, d'écouter des points de vue différents. Les deux conférences que nous avons proposées cette année l'une concernant la préservation de la biodiversité, l'autre celle de l'eau concrétisent notre engagement à permettre au plus grand nombre de s'engager, de se faire sa propre opinion grâce aux échanges avec les intervenants experts qui acceptent de répondre à notre invitation.

Respecter la nature, modifier nos modes de consommation et de déplacements, rompre avec les dérives capitalistes, réhabiliter le vivre ensemble, le chantier peut paraître utopique, il n'en est pas moins enthousiasmant et porteur d'espoirs, à l'image de ce petit extrait du poème de Cyril Dion « Pas nés » - édition Actes Sud - que nous avons trouvé correspondre à notre propos, à notre envie de partage et d'agir ensemble.

…. Nous sommes nés pour la pluie et le vent

pour les yeux énamourés

pour le culot sauvage et les outres de vin

pour les tombereaux de lumière

l'élan droit et clair

pour ma peau sur ta peau

pour ma main dans ta main

pour hurler aux cieux

rampants et rompus

pour abîmer nos semelles.... DEBOUT

Grégoire Jacob
Président de l'association EDA

Sommaire

Ne pas se laisser gagner par la lassitude et poursuivre... > p.2
Les motifs de découragement ne manquent pas > p.2
Certes, nous constatons une prise de conscience généralisée des services de l'État > p.2
Une avalanche de normes et une complexité administrative > p.2
Poursuivre...en organisant des rencontres > p.3
Comprendre les causes communes pour construire des stratégies efficaces face aux grands enjeux de ce siècle. > p.3
Comment se reconnecter à la biodiversité ? > p.3
Aurons-nous assez d'eau potable demain ? > p.3
Retour sur la conférence Aurons-nous assez d'eau potable demain ? > p.4
Le plan eau > p.6
Remarques générales > p.7
EDA et le souci de l'eau > p.7
Quels sont les contrats en cours et ceux à venir ? > p.8
Poursuivre... en n'ayant de cesse de relayer le suivi de dossiers en cours > p.8
Contrats commerciaux > p.8
Quelques étapes de l'évolution de la position de la France > p.9
Les bonnes nouvelles ! > p.10
Nos oppositions et veilles à amplifier > p.10
Glyphosate > p.10
Pesticides > p.10
Le suivi du devenir de l'IRSN > p.10
Poursuivre... en valorisant les initiatives locales positives > p.11
Un nouveau portrait de jardin : rencontre avec les bénévoles du Bizardin rue Denis Papin Lille-Fives > p.11
À propos de la COP-28 > p.12
Agenda > p.12

Ne pas se laisser gagner par la lassitude **et poursuivre...**

Les motifs de découragement ne manquent pas

il est trop souvent devenu banal que nombre de décisions actuelles vont au final à l'encontre de règles sur lesquelles nos propositions s'appuient et que nous n'avons de cesse de formuler avec force arguments que, de ce fait, nous pensions irréfutables !

Qu'il s'agisse de la poursuite de forages pour extraire encore et encore du pétrole en mer ou au cœur de forêts patrimoniales au nom d'une demande qui perdurerait ! A contrario, les déclarations officielles insistent sur l'impérieuse nécessité de respecter les accords de Paris pour limiter l'emballement du climat....

Qu'il s'agisse de construction de routes ou d'énormes entrepôts logistiques sur des terres agricoles ou pire sur les réserves précieuses en eau potable alors que par ailleurs produire un maximum de légumes à proximité des villes est reconnu indispensable.

Qu'il s'agisse de favoriser l'infiltration des eaux de pluies pour régénérer les nappes phréatiques.

Qu'il s'agisse d'autoriser encore et encore les molécules chimiques pour assurer les rendements agricoles au détriment de la santé des agriculteurs et la survie des écosystèmes.

Certes, nous constatons une prise de conscience généralisée des services de l'État

Prise de conscience pour affiner une multitude de plans avec des objectifs de plus en plus précis et concrets. Pour n'en citer que quelques-uns...

Plans élaborés à l'échelon national

- Plan National d'adaptation au changement climatique-2
- Plan National Santé Environnement - le 4e : 2021-2025
- Plan National alimentation Nutrition Santé 2019-2023
- Plan de protection de l'atmosphère
- Stratégie Nationale Biodiversité 2030
- Plan Ecophyto2 2019-2025
- ....

Plans se déclinant à l'échelon régional

- SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- SDAGE – Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Stratégie REV3 : troisième révolution industrielle pour promouvoir une région plus durable et plus solidaire
- ...

Avec ramifications métropolitaines associées à l'élaboration de programmes

- Documents d'urbanisme : PLU – Plans locaux d'urbanisme – Scot – Schéma de Cohérence territoriale..
- PCAET - Plans Climat-air-énergie territoriaux
- ...

Une avalanche de normes et une complexité administrative

Celles-ci ralentissent les mises en œuvre sans parler du facteur temps qui contribue lui aussi à une autre forme d'inertie.

Nous assistons à une accumulation de connaissances qui, par manque d'une transversalité entre services indispensable pour valoriser leurs complémentarités conduisent parfois certains d'entre eux à refaire ce qui a pratiquement déjà été fait quelques années auparavant. Au final, une accumulation de mesures de sensibilisation, de programmes ambitieux mais qui s'entrecroisent et se perdent entre plusieurs niveaux de décisions ce qui retarde les mises en œuvres attendues car, de plus, au final, **les moyens humains et financiers nécessaires limitent en dernier ressort bon nombre de concrétisations.**

Les représentants associatifs présents au sein des nombreuses commissions participatives à divers échelons n'ont de cesse d'insister pour provoquer les déclics et raccourcis qui permettraient d'appliquer autant de bonnes intentions.

Ils se heurtent aussi hélas trop souvent à des dérogations au prétexte que certains projets prévus de longue date ne peuvent plus être ajournés, des contrats ayant été signés suite aux appels d'offres même si, à l'évidence les conséquences à long terme risquent d'être dramatiques : l'exemple de la LINO – liaison routière intercommunale Nord Ouest - passant à toute proximité des précieux champs captant du Sud de la métropole de Lille est en cours de réalisation malgré un argumentaire détaillé proposant des alternatives adaptées aux conditions climatiques actuelles évitant de priver d'eau potable les habitants de la métropole de Lille comme par exemple la multiplication d'offres de transports en commun qui, de ce fait ne seront pas réalisées tel le tramway vers le Sud de Lille au lieu d'une voie routière.

Poursuivre...
en organisant des rencontres

Le 27 janvier 2022

Comprendre les causes communes pour construire des stratégies efficaces face aux grands enjeux de ce siècle.

Pour évoquer les risques systémiques des **limites écologiques et les vulnérabilités** qui se manifestent en tous points de la planète en présence d'**Arthur Keller.** Voir l'article sur le site.

Le 14 mars 2023

Comment se reconnecter à la biodiversité ?

En présence d'Anne Sophie Novel auteure du livre qui pose cette question : « Comment se reconnecter à la biodiversité ?», en présence de Sarah Pischiutta et Yohan Tison. Voir l'article sur le site.

Le 16 octobre 2023

Aurons-nous assez d'eau potable demain ?

Après un nouvel épisode de canicule et de sécheresse, c'est de l'absolue nécessité de préserver les ressources en eau dont il a été question en présence de plus de 80 personnes pour évoquer cette crainte qui se précise. **Voir page suivante le retour sur la conférence.**

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE :

Aurons-nous assez d'eau potable demain ?

La question peut paraître incongrue dans notre région et pourtant…, les épisodes de sécheresse de ces dernières années ne nous épargnent pas et le dérèglement climatique perturbe les cycles que nous connaissions jusqu'à maintenant.

Quelles conséquences sur nos nappes phréatiques et cours-d'eau où nous puisons l'eau potable pour notre quotidien, comment garantir sa qualité, tout en assurant aussi une utilisation pour d'autres usages comme ceux nécessaires à l'agriculture, l'industrie voire même les loisirs.

Après la présentation des divers intervenants et leur rôle au sein des institutions qu'ils représentent, Grégoire Jacob, président de l'association, a animé les échanges entre eux puis avec les personnes présentes.

Jamal El Khattabi, Professeur des Universités, Hydrogéologue, Vice Président de l'Université de Lille a détaillé le fonctionnement des nappes phréatiques où l'eau est davantage protégée contrairement à l'eau de surface ou celle des fleuves et rivières directement vulnérables aux diverses pollutions.

Les nappes sont constituées de couches d'argile imperméables qui permettent de former de vastes réservoirs mais aussi de craie qui, en se fracturant, permet à l'eau de circuler selon les pentes du sous-sol.

Un bassin, du point de vue géologique, est délimité par des lignes de crêtes au sein duquel l'eau superficielle alimente aussi en partie les cours d'eau situés dans les parties basses.

En métropole de Lille, la plus grande partie des eaux pluviales ruisselle sur des zones imperméabilisées et, celles qui s'infiltrent, ne représentent que des quantités limitées au regard des quantités de pluies quasi constantes mais déversées de manière différentes. Elles sont dites « efficaces » lorsqu'elles tombent en automne ou en hiver. Or, avec le changement climatique, c'est plutôt au printemps qu'elles surviennent, ce qui perturbe les recharges des nappes car elles servent de suite à la reprise de croissance des végétaux. De plus, des orages violents plus fréquents et une évapotranspiration modifiée elle aussi diminuent d'autant les quantités infiltrées.

La conférence a rassemblé plus de 80 personnes

Question : ***quelles sont les conséquences du gonflement ou de la rétraction des argiles ?***

Réponse : des phénomènes qui provoquent des fissures importantes dans de nombreuses habitations

Q : ***Ou celles de la baisse des niveaux des nappes ?***

R : lorsque le niveau des nappes a beaucoup baissé, cela peut générer d'impressionnants tassements de sols appelés subsidence : c'est le cas par exemple de Mexico ou Bangkok où ils ont atteint 7 à 11 mètres.

Florent Guérin, responsable du service santé environnement du nord et **Géraldine Jacob**, responsable de la cellule eaux de ce service de l'ARS - Agence Régionale de Santé - ont évoqué leurs missions respectives.

Elles consistent à veiller à la protection des captages d'eau potable, à effectuer les contrôles sanitaires dès le forage pour s'assurer que l'eau brute prélevée est « potabilisable », puis lors des étapes

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE : SUITE

Aurons-nous assez d'eau potable demain ?

du traitement dont l'objectif est d'éliminer les polluants, celles du transport pour vérifier que la qualité microbiologique est respectée jusqu'à la distribution de l'eau au robinet.

L'eau potable distribuée au robinet est l'aliment le plus contrôlé en France, davantage contrôlée que l'eau en bouteilles ! Le nombre de contrôles sanitaires dépend du volume pompé, du volume traité et du nombre d'habitants desservis. Ce sont jusqu'à 6500 prélèvements par an qui sont effectués et analysés. Des contrôles inopinés sont réalisés dans des lieux particuliers tels les écoles et les crèches, la mission de l'ARS étant d'assurer la protection généralisée de tous les consommateurs et plus particulièrement celle des plus fragiles. Ces missions sont distinctes de celles des délégataires distributeurs d'eau potable qui réalisent leurs propres analyses. L'ARS travaille en lien avec l'ANSES – Agence Nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail - qui donne des avis concernant divers polluants mais qui n'a pas de mission de contrôle.

Ce sont les règles européennes transcrites en droit français qui déterminent les critères à respecter. La Métropole européenne de Lille s'appuie sur la production de 50 à 60 forages pour alimenter environ 40% des habitants. Il peut être décidé de fermer un captage s'il s'avère impropre à la consommation malgré les éventuelles interconnexions possibles avec d'autres pour équilibrer la qualité de l'eau distribuée. Des adaptations des règles européennes sont appliquées dans des secteurs particuliers comme la recherche des ions perchlorates liés aux lignes de front de la première guerre mondiale ou du fait de l'usage d'intrants chimiques particuliers pour développer de nouvelles zones de culture de pommes de terre par exemple ou l'influence sur les milieux naturels d'une installation industrielle récente.

Question : *quelles mesures en cas de problèmes détectés ?*

Réponse : s'il s'agit d'un polluant microbiologique, les procédures sont rapides : le producteur est prévenu et doit mettre en œuvre les mesures qui s'imposent. Une large information est donnée à l'ensemble des consommateurs concernés et peut conduire à une distribution d'eau en bouteille lors de restrictions de consommation à des fins alimentaires.

S'il s'agit de pollutions chimiques les mesures à prendre seront plus lourdes car en fonction du risque sanitaire à long terme possible c'est au distributeur de modifier ses sources d'approvisionnement.

Q : est-il possible de connaître et de suivre régulièrement les résultats des analyses effectuées ?

R : outre les informations qui figurent sur les factures d'eau (synthèse des analyses effectuées par le distributeur), il est possible de consulter le site de l'ARS - onglet santé publique - lien qualité eau potable - où vous trouverez toutes les réponses à ce sujet et notamment les résultats concernant votre commune. Il est possible aussi de se renseigner auprès du distributeur d'eau.

Jean-Luc Bardel, administrateur de la Confédération Paysanne, syndicat né en 1987 par des membres entrés en dissidence avec la FNSEA. Le savoir faire paysan est le fil conducteur des activités de maraîchers ou de petits exploitants soucieux de garder un sol vivant grâce au fumier provenant de l'élevage (celui d'une centaine de poules en ce qui le concerne) et de fumier récolté dans les élevages voisins. Maintien de biodiversité, plantation de haies larges et hautes pour protéger les cultures, réduire l'érosion et accueillir une faune auxiliaire précieuse, rotations de cultures diversifiées, engrais verts, semences anciennes..., autant de pratiques qui favorisent la fertilité des sols et réduisent les besoins en eau. Une simple mare de 4 mètres de profondeur dans une ancienne prairie lui suffit largement jusqu'à présent malgré les aléas climatiques de ces dernières années grâce à un système de goutte à goutte et une récupération des eaux de pluie à partir des gouttières des serres. Polycultures et petits élevages sont des pratiques à retrouver pour le maintien d'un sol fertile.

Voie de captages

Ce n'est pas le cas des agro-industries voisines de sa petite exploitation qui irriguent leurs monocultures de maïs ou de pommes de terre très gourmandes en eau qui se développent de plus en plus. Elles font face à une pénurie d'eau car certains forages allant parfois au delà de 130 mètres de profondeur sont épuisés, d'autres, plus proches du littoral ne recèlent que de l'eau salée.

On assiste à une recrudescence de recherche de petites nappes de plus en plus profondes, d'autant que, le plus souvent, les compteurs liés à ces forages pour payer l'eau prélevée sont rarement contrôlés.

« **face aux pénuries d'eau, l'agriculture paysanne coule de source** » un constat unanimement approuvé par tous les participants. Les pratiques paysannes sont les seules solutions à privilégier pour nourrir demain un maximum d'habitants grâce à des circuits courts avec des variétés locales et des sols pratiquement exempts d'intrants chimiques donc vivants.

Hélène Solves, Cheffe de Service Eau, Nature et Territoires de la DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord **et Thierry Dutilleul, Adjoint,** un service déconcentré, une direction interministérielle rattachée au préfet du Nord. Leur champ d'intervention est très large et concerne les sujets de planification, d'urbanisme, d'économie agricole, du logement, des risques et celui de l'eau et de la nature.

La gestion de l'eau n'est pas organisée de manière administrative comme l'ensemble des autres services des Hauts de France : pas de départements complets sauf celui du Nord et des départements qui dépendent de deux bassins gérés par le préfet en tant que coordinateur de bassin et par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. C'est elle qui perçoit les redevances et octroie les subventions pour améliorer les réseaux d'eau, la qualité des captages et des forages ou soutenir certains projets dans le cadre du 11ème plan d'intervention qui se termine en 2024 : le 12e se focalisera sur « résilience et adaptation au changement climatique ».

Les structures administratives doivent s'adapter à la spécificité de l'eau qui est un milieu naturel qui s'étale au delà de leurs limites : de plus, les collectivités locales, responsables de la qualité de l'eau potable sont absentes des tables de discussions et c'est à la DDTM d'accompagner les divers services à ce sujet : une gestion qui s'avère donc particulièrement complexe.

Le plan eau

Le plan eau de mars 2023 propose « enfin » la simplification de la gouvernance de l'eau et, pour faciliter les accords entre collectivités, il envisage de donner davantage de responsabilités aux SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau qui deviendraient des parlements de l'eau avec toujours la mission d'appliquer les prérogatives du

Schéma Directeur SDAGE et notamment l'amélioration de la qualité de la ressource d'ici à 2027 et la préservation des zones humides – les SAGE sont consultés pour avis par la DDTM pour l'instruction des dossiers soumis à la loi sur l'eau qu'elle doit instruire.

Les principales missions du « plan eau »

Exercer la **police de l'eau,** c'est octroyer des autorisations pour exploiter l'eau, vérifier les dossiers d'aménagements, de voirie, c'est tenir compte de l'imperméabilisation, du ruissellement, c'est veiller à la préservation des espaces verts et des zones humides qui régressent de manière significative depuis plusieurs années alors qu'elles favorisent les infiltrations, filtrent les pollutions et sont des réservoirs de biodiversité.

Suivi des captages d'eau potable : la DDTM s'occupe du bon état de la ressource et l'ARS du bon état lors de la distribution : une complémentarité permanente.

Estimation de la nécessité de publier des arrêtés sécheresse : selon la période de l'année il y a une norme pour un débit attendu pour les cours d'eau, de même pour les niveaux piézométriques des nappes suivis par les producteurs d'eau potable ou le BRGM.

Multiplier les arrêtés de sécheresse n'est pas la solution retenue mais, si les résultats obtenus lors des contrôles révèlent des baisses de niveau trop importantes, ils sont transmis au préfet qui prend la décision ou pas de la publication d'un arrêté sécheresse avec les restrictions qui sont évaluées en fonction « du strict nécessaire » pour pouvoir passer les caps difficiles en période d'étiage notamment.

Pour info rendez-vous sur le site VigiEau pour connaître la situation de chaque commune.

Remarques générales

Qui décide du partage de l'eau ?

A partir des interdépendances entre bassins et des niveaux des nappes pour quantifier l'ensemble de la ressource disponible et suite à une réunion de l'ensemble des usagers de l'eau il n'y aura pas de privilèges pour les uns ou les autres mais **la priorité sera l'arrivée de l'eau au robinet pour la consommation humaine.**

Les solutions à valoriser seront d'éviter les ruissellements, maximiser les infiltrations, multiplier les haies, les prairies pour retenir l'eau, diminuer et progressivement arrêter les cultures intensives et limiter éventuellement les activités de loisirs.

Chacun à son niveau est responsable de l'usage parcimonieux de l'eau. Les règles sont là pour gérer au mieux la répartition de l'eau disponible et veiller à sa qualité. Pour l'hydrogéologue, il faudrait un ministère de l'eau.

Pertes d'eaux liées aux énormes volumes des eaux d'exhaures pour les chantiers de construction qui finissent dans les stations d'épurations alors que ces eaux pourraient être récupérées, réutilisées ou infiltrées

L'usine Coca Cola prélève d'énormes quantités d'eau, de même que Clarebout Potatoes (usine fabriquant des frites surgelées), les futures usines de batteries à Dunkerque..

Quelles limites à ces énormes prélèvements d'eau au nom de l'argument économique : emplois, croissance ?

Avez vous des outils suffisants pour faire face à la crise de l'eau ?

Réponse : NON

EDA et le souci de l'eau

La préservation et la gestion de l'eau constituent un axe majeur de nos engagements. Nous faisons partie du bureau de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marque Deûle et des différentes commissions de délégations de service public de la Métropole Européenne de Lille dédiées à l'eau.

Lors des bilans annuels nous n'avons de cesse de demander pour l'eau distribuée par les délégataires que des analyses supplémentaires à celles réglementaires soient davantage réalisées concernant des molécules issues de traitements médicaux, de polluants perfluorés « éternels » Pfas dus aux pesticides, celles récemment mises sur le marché ou enfin celles émergentes, telles les métabolites consécutives à la dégradation progressive d'intrants chimiques datant de plusieurs années, et ce, de manière régulière.

Il est évident que des nouvelles règles s'imposent à très court terme pour garantir une totale innocuité de l'eau potable distribuée face à la variété des molécules mises en permanence sur le marché sans toutes les précautions nécessaires faute de moyens de contrôles suffisants.

Poursuivre... en n'ayant de cesse de relayer le suivi de dossiers en cours

Contrats commerciaux

Le contexte géopolitique mondial en pleine mutation, les guerres en Ukraine ou au Moyen Orient occultent d'autres sujets de préoccupation pourtant majeurs. La position de l'Europe est paradoxale car elle prône la relocalisation, « l'autonomie stratégique » mais par ailleurs accélère les négociations pour finaliser en toute opacité les contrats en cours.

Il est donc urgent d'informer sur les actions à mener pour tenter de **stopper ou pour le moins modifier profondément les contrats marchands** entre l'Union Européenne et divers pays : l'agenda s'accélère car les élections européennes approchent (juin 2024). La pression des lobbies s'intensifie et des tractations aux conséquences graves pour les populations concernées passent inaperçues : des accords commerciaux qui n'ont plus lieu d'être car incompatibles avec les enjeux actuels environnementaux, sociaux et sanitaires.

Le Bouffée d'air n° 170 et le site www.eda-lille.org font écho des conséquences dramatiques pour les peuples concernés par l'éventuelle signature du MERCOSUR 2023, c'est à dire de nouvelles dispositions commerciales entre l'Europe et plusieurs pays d'Amérique latine, le Brésil, l'Argentine, le Chili, Uruguay et Paraguay.

Les négociations ont été bloquées en 2019 suite à l'élection de Jaïr Bolsonaro et reprises dès le début 2023 suite à l'élection de Lula avec une volonté affichée d'une signature rapide si possible avant fin 2023, sans remise à plat du précédent contrat, en catimini puisque sans accès aux éventuelles modifications pour convaincre les pays signataires.

Le MERCOSUR n'est pas le seul contrat commercial en cours de validation ! L'objectif du webinaire du 19 octobre 2023 était de donner un aperçu de l'ensemble des contrats et pays concernés et de proposer d'éventuels outils à utiliser pour **informer largement et résister aux pressions aux conséquences souvent irréversibles.**

Extraits

L'opacité totale à propos des transactions qui se déroulent au sein de la commission européenne et la volonté de négocier à tout prix et rapidement des accords commerciaux à son seul profit sont à dénoncer avec vigueur et ce, dans un contexte de formation de nouveaux blocs internationaux d'où l'Europe est exclue.

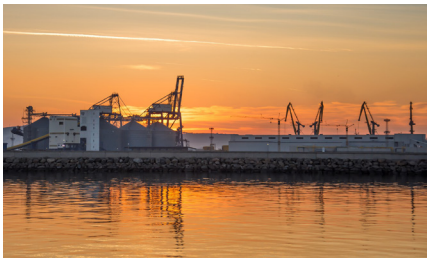

Quels sont les contrats en cours et ceux à venir ?

1 – UE-NOUVELLE ZÉLANDE

Déjà en partie signé le 9 juillet 2023 par la commission européenne et stupéfaction fin octobre : 87 % des députés européens de la commission « commerce international » du Parlement européen ont voté en faveur d'un accord qui va aggraver la crise climatique et la situation de l'agriculture paysanne. Comment est-ce possible ? Comment réussir à faire en sorte que les eurodéputés se ressaisissent ? Quasiment impossible à bloquer maintenant, il doit être largement dénoncé pour éveiller et multiplier les vigilances et peut-être éviter que d'autres contrats soient signés avec d'autres pays.

Un contrat agricole qui a été présenté comme le plus progressiste alors qu'il est difficile de faire pire puisqu'il s'agit d'accorder des quotas d'importation sans droits de douane pour 38 000 tonnes de viande ovine, 10 000 tonnes de viande bovine, 15 000 tonnes de beurre, 25 000 tonnes de fromage et 15 000 tonnes de lait en poudre qui de ce fait parcourront plus de 20 000 km pour rejoindre l'Europe, un continent dont les productions agricoles sont largement suffisantes pour nourrir les populations !

2 – UE-CHILI

Un contrat pour prolonger un accord existant déjà dont la signature est prévue en janvier 2024 soumis à une accélération des négociations pour cause d'élections à venir dans un contexte où le gouvernement chilien est tout à fait favorable à cette signature. Il sera difficile de le bloquer.

3 – UE-MEXIQUE

Là aussi l'Europe tente d'accélérer les démarches : le gouvernement est pourtant hésitant à signer car il souhaite garder la main pour garantir le maintien de nombreux emplois face à la libéralisation de certains secteurs. Le manque d'alternatives à proposer rapidement par les opposants à cette signature risque de compliquer le blocage des négociations en cours.

4 – UE-AUSTRALIE

Il s'agit pour l'Europe d'enjeux majeurs concernant l'achat à bon compte de matières premières dont elle ne dispose pas mais dont la raison n'est pas

connue à savoir pour satisfaire quels besoins ? Apparemment les négociations ne sont pas suffisamment avancées pour une signature avant les élections de juin 2024.

5 – UE-INDE

Le marché indien concernant plus de deux milliards d'habitants représente un énorme enjeu commercial si les marchés venaient à se libéraliser. Même si pour le moment l'Inde n'est pas sur cette position notamment sur le volet agricole qui concerne des millions de petits paysans, d'autres secteurs seraient-ils envisageables ? L'Europe cherche donc à se positionner car la concurrence risque d'être rude.

6 – UE-INDONESIE

Les relations ne sont pas sereines du fait d'un contentieux via l'OMC, organisation Mondiale du Commerce, concernant la vente d'acier et de bio-diesel mais l'attrait d'un accès aux ressources naturelles de ces pays demeure. Les contacts sont en passe de reprendre dès que l'Indonésie aura présenté les offres concernant les marchés publics.Il est difficile d'obtenir des informations car il n'y a pas beaucoup d'ONG. Les éventuels futurs contrats seront pour après les élections.

7 – UE-THAILANDE

Les premiers contacts ont été pris seulement en septembre 2023 mais constituent une nouvelle opportunité d'ouvrir de nouveaux marchés et de signer éventuellement d'intéressants contrats lors des années à venir.

8 – UE-CETA-CANADA

Ce contrat est en partie entré en vigueur pour ce qui concerne le volet commercial mais le volet libéralisation fait l'objet de discussions encore actuellement. Il n'est donc pas encore entièrement finalisé.Comme quelques États, la France ne l'a pas encore signé et ce point n'est toujours pas annoncé à l'ordre du jour du Sénat pour avis. Le bilan des cinq ans de fonctionnement partiel du CETA est prévu en novembre ou décembre 2023.

9 – UE-MERCOSUR

C'est le contrat qui offre la plus grande opportunité pour peser encore sur sa modification, voire même son blocage, et ce, grâce à l'important engagement des sociétés civiles auprès des gouvernements des divers pays concernés. Les démarches de l'UE sont considérées comme unilatérales et protectionnistes et des contreparties sont réclamées. Des mécanismes de compensation sont exigés dans le cas où les concessions commerciales négociées seraient suspendues ou annulées. Toute forme de sanctions est rejetée. Le Brésil et l'Argentine plaident notamment pour une révision des dispositions sur les marchés publics, dont la libéralisation entraînerait des conséquences négatives pour les PME, la production de médicaments et les futurs investissements pour le développement d'activités industrielles.

La mise en œuvre de l'accord, dans sa forme actuelle, renforcerait une relation commerciale asymétrique entre les pays du Mercosur spécialisés dans l'exportation de matières premières et de produits agricoles peu transformés et les pays européens exportateurs de biens de consommation à plus forte valeur ajoutée. De récents événements risquent de compliquer la signature de cet accord : des élections cruciales en Argentine qui risquent de bouleverser les relations Brésil/Argentine, l'Uruguay qui souhaite négocier seul avec la Chine. Lula n'ayant pas une majorité suffisante au sein de son gouvernement reste imprévisible et ambigu : pour le moment sa seule exigence c'est le maintien des marchés publics mais il subit les pressions de puissants lobbies industriels.

La Commission Européenne envisagerait de scinder le volet commercial du reste de l'accord d'association afin de faciliter l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange : une scission contraire au mandat de négociation du Conseil de 2018 probablement incompatible avec le droit de l'UE. Pour accélérer les négociations, des réunions hebdomadaires se succèdent sans qu'il soit possible d'obtenir la moindre information.

Pour la finalisation de ce contrat, les pays européens ne sont pas sur la même ligne : l'Allemagne y est favorable à condition que certaines exigences des différents pays concernés soient prises en compte. Les Pays Bas, l'Autriche, la Wallonie sont contre.

Quelques étapes de l'évolution de la position de la France

— À **Bruxelles** : 2019 a stoppé net les négociations – 2023 pas question d'accepter « une déclaration annexe » mais pas encore de décision officielle.

— À **l'interne** : juin 2019 défavorable - août 2019 opposition à l'accord «en l'état» et trois exigences exprimées :
- pas d'augmentation de la déforestation
- respect de l'Accord de Paris
- respect des normes de l'UE pour l'importation de produits agroalimentaires : des exigences considérées par les opposants comme trop imprécises et sans capacité à changer l'économie générale de l'accord - 2023 : défavorable.

Malgré le vote massif des députés européens en faveur de la signature du contrat UE-Nouvelle Zélande, il est encore possible de bloquer ce contrat mais surtout les prochains et pour ce faire il y a nécessité de constituer une minorité de blocage au sein du Conseil européen.

Que faire ?

À l'échelon individuel : contact@collectifstoptafta.org pour diffuser largement toute information
ou via le site https://stopeumercosur.org et, grâce aux outils proposés tenter de mobiliser les collectivités territoriales !

A suivre bien sûr...

Nos oppositions et veilles à amplifier

Glyphosate

La mise en valeur de toutes les initiatives et recherches pour développer les alternatives à mettre en œuvre pour réduire voire interdire tout au moins en France l'usage du **glyphosate** a échoué. Il est reconduit pour dix ans par la Commission Européenne faute d'opposition ferme de la part d'une majorité de pays.

Pesticides

La nécessité de rejoindre les réseaux qui tenteront d'atténuer les conséquences du rejet par le parlement européen le 23 novembre 2023 d'un texte-clé visant à réduire de moitié l'usage des **pesticides.**

Le suivi du devenir de l'IRSN

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire dont les expertises et surtout les rencontres ouvertes aux représentants des CLI – Commissions Locales d'Informations liées à chaque site de production nucléaire – et des associations ont conduit depuis de nombreuses années à une exigence de transparence de la part d'EDF, ORANO, l'ANDRA qu'il s'agisse d'évoquer la gestion des déchets, le prolongement des réacteurs de 10 ans supplémentaires voire plus ainsi que les problèmes de l'EPR1 et les études nécessaires à la construction des EPR2. La montée en compétence de l'ensemble des participants et leur souci d'une sûreté pérenne nécessite des suppléments de recherche assurés par les experts de l'IRSN ce qui ralentit la concrétisation des décisions des décideurs politiques et contrarie les entreprises concernées.

https://www.irsn.fr/

IRSN
INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

EN BREF

Les bonnes nouvelles !

→ Au terme d'une procédure engagée contre la décision du ministère de l'Intérieur de dissoudre le collectif des Soulèvements de la Terre, **le Conseil d'État vient d'annuler le décret de dissolution**, le jeudi 9 novembre 2023.

UNE VICTOIRE POUR LE MOUVEMENT ÉCOLOGISTE.

→ Déclaration du **7 novembre 2023 par le cabinet de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, lors d'une conférence de presse sur la déclinaison du** « plan Eau » volet agricole : « **Les retenues de substitution illégales seront vidées et démontées.** »

Il s'agit de 5 méga bassines situées en Charente Maritime qui fonctionnent depuis 5 ans déjà mais au final jugées illégales par le Conseil d'État suite aux nombreux recours portés par l'association Nature Environnement 17 qui regrette une décision tardive et espère que les agriculteurs concernés n'obtiendront pas au final une régularisation face à des structures déjà installées.

Finie la pratique du fait accompli ?

Poursuivre... en valorisant les initiatives locales positives

Un nouveau portrait de jardin : rencontre avec les bénévoles du Bizardin rue Denis Papin Lille Hellemmes

Le jardin fait partie d'un ensemble de jardins créés peu à peu sur l'ensemble de la métropole lilloise par l'association des "AJONCS - Amis des Jardins" ouverts mais néanmoins clôturés née de l'expérience réussie d'un premier jardin en 1998 dans le quartier Moulins de la ville de Lille. Une démarche citoyenne d'approbation collective et de gestion quotidienne d'un Jardin qui fait l'objet d'une convention avec la ville pour la mise à disposition du terrain.

Ouvert à tous à des heures définies en commun, ces jardins tous différents sont porteurs de renouveau de lien social entre habitants, et répondent à leurs aspirations de contact à la « nature », en respectant le rythme et les envies de chacun.

Le Bizardin à Hellemmes, commune périphérique de Lille, est né il y a environ 20 ans suite à la fermeture de l'entreprise Fives-Cail. Les riverains ont souhaité redonner vie aux terrains abandonnés à proximité de chez eux. Une partie des sols pollués a été enlevée par la ville avec octroi de terre arable pour les petites parcelles dédiées à la culture de quelques légumes et fruitiers tels groseilliers, framboisiers...

L'originalité du jardin réside dans le choix de planter peu à peu, pour la majeure partie des 3000 m^2, des essences arbustives locales très variées ainsi que des plantes mellifères, ce qui, aujourd'hui, donne lieu à une biodiversité très riche notamment faunistique révélée par la présence de nombreux insectes et oiseaux. De plus trois mares favorisent la présence de batraciens inattendue en milieu urbain et d'une flore particulière liée à ce milieu humide. Une tour pour accueillir des hirondelles a même été installée avec l'espoir que le gîte offert favorise leur retour.

Le projet de cet automne 2023 consiste en une amélioration du rôle de la plus grande mare en vue des futures périodes de sécheresse. Elle sera désormais à deux niveaux d'où le creusement actuel d'une future partie plus profonde pour accumuler davantage d'eau et constituer une réserve plus importante pour le prochain été. Des composteurs sont posés front à rue avec ouverture spéciale dans la grille pour permettre à chacun de venir déposer à toute heure les épluchures et déchets permettant la confection de compost pour enrichir notamment les parcelles dédiées aux petites productions.

Les membres du Bizardin sont tous bénévoles et se retrouvent le samedi matin pour décider des projets et actions à mener, le jardin étant par ailleurs aussi accessible au public ce jour là dès qu'un Bizardinier est présent pour répondre à la mission de lien social et d'accueil qui constitue l'essentiel de la raison d'être de ce lieu. Un groupe de jeunes venant du Réseau de l'Habitat Jeunes a permis de mettre en valeur plusieurs jardins de la métropole en créant un jeu de relais entre eux.

Des visites à thème sont proposées plusieurs fois au cours de l'année avec un animateur des AJONCS spécialiste d'insectes ou batraciens, oiseaux... Enfants des écoles voisines et même ceux des crèches sont également bienvenus au jardin. Une fête dite « de l'hiver » liée à la fin des récoltes des petites parcelles est organisée chaque année.

Une rencontre en partenariat avec EDA est en cours de préparation dans le cadre de l'événement national, les 48h de l'agriculture en ville, prévu cette année les 24-25 et 26 mai 2024.

A suivre !

EN BREF

À propos de la COP-28

Présidée par le Sultan Al Jaber, ministre de l'Industrie émirati et PDG de la compagnie nationale Abu Dhabi National Oil Company, **la 28e conférence des Parties ou COP-28 se déroulera à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre 2023** aux ÉAU -Émirats Arabes Unis et réunira les représentants des pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies pour évoquer les mesures à prendre dans le contexte de changement climatique.

Un choix éminemment politique destiné à valoriser les dirigeants émiratis qui depuis quelques années diversifient leurs activités économiques, un événement considéré par nombre d'industriels au niveau mondial comme une très bonne opportunité pour mener des actions concrètes en faveur du climat, réalistes et pragmatiques.

Par contre, cet événement est vivement contesté par de très nombreuses ONG qui refusent la présidence d'un pays qui bafoue les droits de l'homme et estiment que les COP ne doivent pas servir de tribune à un écoblanchiment particulièrement malvenu à l'heure où déjà se multiplient les catastrophes climatiques partout sur la planète sans mesures efficaces pour inverser cet état de fait. **Nous nous associons à ce mouvement.**

Un petit espoir positif serait l'adoption de règles obligatoires pour **stopper les énormes fuites de méthane** liées aux extractions pétrolières, ce qui favoriserait le ralentissement du réchauffement climatique.

De plus, le méthane récupéré pourrait être valorisé au lieu d'être en partie brûlé en torchères. Ceux qui ont les moyens d'agir sont justement les producteurs de pétrole.

Ils n'avaient jusqu'à présent pas envie d'investir pour stopper les fuites des anciens puits ni de contrôler l'ensemble des réseaux encore en activité pour réduire ces rejets.

Agenda

Nous allons à nouveau participer aux **48h de l'agriculture en ville**, événement national qui a remporté un énorme succès en 2022.

C'est pourquoi nous élargirons début 2024 notre petit réseau pour donner encore davantage d'ampleur à un mouvement positif qui témoigne de l'engagement actif à une transition citoyenne en marche.

Nous ne pouvons terminer cette année 2023 sans une pensée émue envers toutes les victimes des guerres qui hélas se sont multipliées en espérant que 2024 verra enfin émerger la tolérance et la solidarité.

Bonnes fêtes
de fin d'année
à toutes et tous.

À découvrir...

Rédaction et contact :
anita.villers@free.fr
EDA est membre de la MRES

5 rue Jules de Vicq - 59800 Lille
Tel : 03 20 52 02 12
www.eda-lille.org - agriculture-urbaine-metropole-lille.com

Co-financé par la
DREAL NORD PAS DE CALAIS
et le FDVA

Mise en page : isabelle.triboulloy.fr